



LE RAINCY

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Présents : Nicolas RONDEPIERRE – Maire, Patricia BIZOUERNE, David PEREIRA, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Lydia TCHARLAIAN, Michel NUGUES, Patricia DJOSSOUVI, Régis LEFÈVRE, Monique MARGINIER, Julien BETTE, Isabelle NIZARD, Xavier JUIN, Yael AZOULAY, Josué KWETUKALA, Paula LAPCZUK, Pascal GUENGANT, Eulalie HAOUAM, Jean CALCAGNI, Isabelle ZERAD, Gérard LEPONT, Claire GIZARD, Raphaël UZAN, Amélia MORISE-ZAMBRANO, Jean-Michel GENESTIER, Sonia BEAUFREMEZ, Corinne RAOULT, Pierre-Marie SALLE, Annie SONRIER.

Absents et représentés : Didier BELOT (pouvoir à Patricia BIZOUERNE), Corinne LORENZI (pouvoir à Régis LEFÈVRE), Montasser CHARNI (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Thomas VAUTRIN (pouvoir à Annie SONRIER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Amélia MORISE-ZAMBRANO.

M. le Maire : « Bonsoir à tous, bonsoir aux élus, bonsoir au public nombreux ce jour, ainsi qu'à tous ceux qui nous suivent en ligne. Je vais procéder à l'appel pour l'ouverture de ce Conseil municipal du jeudi 16 avril. »

M. le Maire procède à l'appel.

M. le Maire : « Très bien, le quorum est atteint. Nous allons pouvoir démarrer cette séance en ce 16 avril. Permettez-moi d'avoir une pensée en ce 16 avril pour l'un de mes prédécesseurs, M. Éric Raoult, qui, il y a cinq ans, jour pour jour, nous quittait à cette date. J'adresse évidemment une pensée à lui et à sa famille. »

I – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vais procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, si vous en êtes d'accord. Je vous propose Mme Amélia Morise-Zambrano comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne ne s'oppose, tout le monde a voté pour. Très bien, vote à l'unanimité. Je vous remercie. »

- Une minute de silence à la mémoire d'Odette Pinault

M. Jean-Michel Genestier : « Bien que ce point soit en dehors de l'ordre du jour, il est d'usage, à chaque disparition d'une personnalité de la ville, de lui rendre hommage. Mme Odette Pinault a été une Raincéenne riche en émotions pour tous, mais également par son intelligence. Elle a œuvré largement, notamment pour la Croix-Rouge. Son mari, défunt, a également été engagé, puisqu'il a été président de la Croix-Rouge de notre ville. Elle a aussi beaucoup œuvré au sein des équipes Saint-Vincent, au service des plus démunis. Je souhaite vous proposer d'observer une minute de silence à sa mémoire, et surtout en hommage à tout ce qu'elle a accompli pour les autres et les plus démunis. »

M. le Maire : « Je vous remercie, M. Genestier. Cet hommage était évidemment prévu. Je vous remercie d'avoir pris la parole pour souligner tout le travail réalisé par cette dame. Je vous invite donc à observer une minute de silence, s'il vous plaît. »

Une minute de silence est respectée.

M. le Maire : « Je vous remercie. Je reprends l'ordre du jour. »

II – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2025

M. le Maire : « Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2025. Il s'agit d'un cas particulier, puisqu'entre-temps, nous avons changé de mandature et donc d'équipe. La majorité municipale, les nouveaux membres du Conseil municipal, qui sont tous au sein de la majorité, m'ont informé qu'ils souhaitaient s'inscrire comme Ne Pas Prendre Part au Vote (N.P.P.V.), c'est-à-dire ne pas prendre part au vote, du fait qu'ils ne siégeaient pas au Conseil municipal à ce moment-là. Si chacun en est d'accord, seuls ceux qui étaient élus lors de la précédente mandature voteront l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2025. Oui, Pierre-Marie. »

M. Pierre Marie Salle : « Je souhaite faire une remarque concernant mon intervention, page six. Ce sera d'ailleurs une introduction à ce dont nous en parlerons plus tard. Je vous avais donné acte que vous avez bien « tenu » et pas « obtenu ». Sinon, cela ne veut rien dire. C'est bien pris en note. Très bien. »

M. le Maire : « C'est bien pris en note ? Je vous remercie pour cette intervention, M. Salle. Je vais demander aux membres présents lors de la séance du 3 novembre 2025 de bien vouloir procéder à l'approbation ou au rejet de ce procès-verbal. Qui vote pour ? C'est adopté à l'unanimité, en excluant ceux qui ne prennent pas part au vote. »

III - Fixation des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués

M. le Maire : « Fixation des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Vous le savez, lors du dernier conseil, nous avons voté pour un certain nombre d'adjoints, en l'occurrence neuf adjoints au maire. Nous allons prochainement désigner quatre conseillers municipaux délégués pour différentes délégations.

Ces élus seront rémunérés conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), à hauteur d'un montant fixé par la loi. Vous avez la délibération sous les yeux ainsi que le tableau des indemnités de fonction des élus. Nous vous proposons de bien vouloir voter pour cette répartition des rémunérations. Y a-t-il des questions ? Oui, Mme Raoult. Ah, Pierre-Marie avant. »

M. Pierre Marie Salle : « J'ai une question avant votre intervention. Pourriez-vous nous indiquer quelle est la modification par rapport aux rémunérations de l'ancienne municipalité ? S'agit-il d'une augmentation de 20 % ? »

M. le Maire : « Il s'agit de la même chose que précédemment, avec simplement la modification prévue par la loi en 2025, qui permet aux élus de bénéficier d'un léger supplément par rapport au point d'indice. Il est important de préciser que les adjoints au maire percevront une indemnité moindre, car nous avons choisi d'inclure davantage d'élus dans l'exécutif. Ainsi, avec la création des quatre postes de conseillers municipaux délégués, l'enveloppe destinée aux adjoints a dû être réduite afin de permettre la rémunération de ces conseillers délégués. Mme Raoult, allez-y. »

Mme Corinne Raoult : « M. Rondepierre, chers collègues, avant d'aborder cette délibération, permettez-moi de prononcer quelques mots plus personnels. Comme l'a rappelé Nicolas Rondepierre, ce Conseil municipal se tient aujourd'hui à la date anniversaire de la disparition d'Éric Raoult, ancien maire de notre ville et mon mari. Je tiens à rappeler sa mémoire, son engagement pour Le Raincy et le lien profond qu'il entretenait avec les Raincéennes et les Raincéens. Il était un homme sans compromis ni compromission, qui aimait les gens et qui a tout donné à sa ville. Il a toujours respecté les autres, bien plus que certains ne respectaient sa personne, sa mémoire et sa famille. Il était un exemple. Je veillerai ici à ce que le respect, la dignité et l'exigence qu'il incarnait ne soient jamais des mots oubliés. J'en viens à présent à cette délibération. Vous avez, ces six dernières années, M. Rondepierre, en tant que conseiller municipal d'opposition, et plus encore devant les Raincéens, dans la campagne électorale qui vient de s'achever, exprimé avec constance une exigence forte en matière de transparence. Aujourd'hui, vous êtes maire. Il n'appartient pas au Conseil municipal, comme il est indiqué dans la délibération, de fixer votre indemnité. Vous avez fait le choix, comme la loi vous y autorise, de l'augmenter de 20 %. C'est votre droit, ainsi que celui de vos adjoints. Mais il me semble également qu'il est de bonne gouvernance d'en informer clairement les élus et, au-delà, les Raincéennes et les Raincéens. La transparence ne vaut que si elle s'applique avec la même exigence avant comme après l'élection. En la matière, chacun appréciera, car la transparence ne peut pas être un engagement de campagne et devenir une variable d'ajustement une fois élu. Je souhaite donc vous demander avec précision l'indemnité que vous allez percevoir, afin que tout le monde le sache. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Je vous remercie, Madame, pour cette intervention qui va passionner les foules, j'en suis certain. Je tiens toutefois à préciser une inexactitude : notre ville est une sous-préfecture, ce qui explique qu'il n'y ait pas eu d'augmentation de 20 %, contrairement à ce que vous avez affirmé. Cette situation n'a pas changé. Elle correspond exactement à ce qui est prévu par la loi. Je vous remercie pour cette intervention. Pour le reste, les informations sont publiques. Je vous invite donc à procéder au vote de ces indemnités. Pierre-Marie, vous souhaitez intervenir ? Normalement, il n'y a pas d'intervention, mais nous allons procéder différemment par rapport à avant. »

M. Pierre Marie Salle : « J'avais indiqué que je poserais une question, puis ferais une remarque. Ce n'est pas pour me rendre impopulaire dès le début, mais compte tenu du fait que le rapport d'orientation budgétaire révèle de nombreuses contraintes, j'aurais trouvé normal que la masse globale des indemnités des élus ne soit pas supérieure à ce qu'elle était auparavant. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour votre intervention. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'opposition vote contre. Merci beaucoup. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité, 26 pour** [Nicolas Rondepierre – maire, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, David Pereira, Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yaël Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calcagni, Isabelle Zerad, Gérard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano,], **7 contre** (Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Jean-Michel Genestier), Corinne Raoult, Pierre Marie Salle, Annie Sonrier, Thomas Vautrin (pouvoir à Annie Sonrier)) **décide :**

Article 1 : DE FIXER, avec effet au 28 mars 2026, à 26 % de l'indice brut terminal de la fonction publique le montant des indemnités à verser aux adjoints telles que prévues par la loi ;

Article 2 : D'ALLOUER au conseiller municipal délégué en charge du commerce, une indemnité égale à 6 % de l'indice de référence, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints ne soit pas dépassé (L. 2123-24-1°II) ;

Article 3 : D'ALLOUER au conseiller municipal délégué en charge des ressources humaines, une indemnité égale à 6 % de l'indice de référence, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints ne soit pas dépassé (L. 2123-24-1°II) ;

Article 4 : D'ALLOUER au conseiller municipal délégué en charge de la voirie, une indemnité égale à 6 % de l'indice de référence, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé (L. 2123-24-1°II) ;

Article 5 : D'ALLOUER au conseiller municipal délégué en charge de la famille et des crèches, une indemnité égale à 6 % de l'indice de référence, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints ne soit pas dépassé (L. 2123-24-1°II) ;

Article 6 : DE MAJORER, avec effet au 28 mars 2026, de 20 % les indemnités de fonction du Maire et des adjoints au titre de communes chefs-lieux d'arrondissement comme prévu aux articles L. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 7 : DE PREVOIR que les indemnités sont versées mensuellement et subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 8 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier ;

Article 9 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal de 2026 et suivants.

Tableau Indemnités de fonction des élus

	IB 1027	Taux retenu (de 10 000 à 19 999 habitants)	Montant mensuel retenu	Majoration 20% Chef-lieu arrondissement	Total des indemnités
Maire	4 110,52 €	67,6 %	2 778,70 €	555,74 €	3 334,45 €
1er adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279,50 €
2e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279,50 €
3e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279,50 €

4e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279.50 €
5e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279.50 €
6e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279.50 €
7e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279.50 €
8e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279.50 €
9e adjoint	4 110,52 €	25,94%	1 066,25 €	213,25 €	1 279.50 €
Conseiller municipal délégué au commerce	4 110,52 €	6 %	246,60 €		
Conseiller municipal délégué au personnel	4 110,52 €	6 %	246,60 €		
Conseiller municipal délégué à la voirie	4 110,52 €	6 %	246,60 €		
Conseiller municipal délégué à la famille et aux crèches	4 110,52 €	6 %	246,60 €		

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier.

IV - Création des commissions Communales Permanentes et détermination de leur composition

M. le Maire : « Nous devons créer un certain nombre de commissions municipales, au nombre de neuf, correspondant aux délégations attribuées à chacun des adjoints au maire. Je remercie M. Xavier Juin, président de la majorité municipale, qui, dans un souci de bonne intelligence et de transparence, a pris l'initiative de contacter deux représentants de l'opposition afin de s'accorder avec eux sur les membres qui représenteront l'opposition dans ces différentes commissions. Xavier, je crois que vous avez eu M. Salle au téléphone, mais que vous n'avez malheureusement pas réussi à joindre M. Genestier. L'opposition s'est-elle mise d'accord sur les noms qu'elle souhaite proposer, ce qui nous permettrait de voter à main levée, ce qui serait beaucoup plus simple ? M. Genestier, je vous donne la parole. »

M. Jean-Michel Genestier : « Merci. J'ai effectivement reçu un courriel de votre directrice de cabinet m'indiquant que je devais m'adresser au président de la majorité municipale. Nous ne disposons pas encore de règlement intérieur, mais nous le mettons en place, je pense que vous le mettrez en place. Par la suite, nous entretiendrons les relations nécessaires dans le cadre de la collectivité. J'ai transmis à votre directrice de cabinet les noms des personnes que nous souhaitons voir présentes à la fois dans les commissions et dans les trois organes que sont la commission d'appel d'offres, la commission de délégation de service public et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Vous disposez donc des noms pour le groupe que je représente. Cela a été envoyé tout à l'heure. Je peux vous les renvoyer si vous le souhaitez, puisque j'ai répondu au courriel envoyé par Mme Matiatos. »

M. le Maire : « Cela n'a pas été noté, mais ce n'est pas grave, nous allons faire avec. Dans un premier temps, l'ensemble de l'opposition est-il d'accord sur les membres que vous souhaitez désigner ? Vous savez qu'il y a un nombre de places limitées, en l'occurrence dans ces commissions municipales permanentes, deux places sont réservées à l'opposition. Vous êtes sept, vous êtes-vous mis d'accord sur les deux noms que chacun souhaite proposer ? Pierre-Marie, je vais vous donner la parole, puis je donnerai la parole à M. Genestier. »

M. Pierre Marie Salle : « Si je peux me permettre, j'ai trouvé un peu étonnant que l'on parle de l'opposition au singulier, car j'avais indiqué lors du Conseil municipal d'introduction que je souhaitais, comme lors du mandat précédent, constituer un groupe à moi seul. Ce qui a été proposé par le groupe de M. Genestier ne me convient pas. Je peux vous indiquer les commissions auxquelles je souhaite participer. Ensuite, vous verrez comment vous procédez. Mais je tiens à souligner qu'il existe plusieurs oppositions. »

M. le Maire : « Je note qu'il existe des divergences d'opinions au sein de l'opposition. Par définition, pardon, j'aime bien le français et pour constituer un groupe, il faut être au moins deux, à moins qu'une autre personne rejoigne votre éventuel futur groupe, M. Salle. Dans ce cas, comme vous le savez, nous avons fixé, vous l'avez constaté, à cinq membres de la majorité par commission permanente et deux membres de l'opposition. Je peux vous énumérer les noms, et vous me direz qui vous souhaitez désigner pour l'opposition, mais cela implique un accord entre vous. Je ne sais pas si vous en avez discuté. Pierre-Marie ? »

M. Pierre Marie Salle : « Ce que je ne comprends pas bien, c'est que lors du mandat précédent, j'étais un groupe à moi seul. Je ne sais pas quelles en sont les conséquences. Si je ne suis plus un groupe à moi seul, serai-je considéré comme isolé ? Je ne comprends pas bien l'intérêt que vous avez à fusionner l'opposition. »

M. le Maire : « Je ne fusionne pas l'opposition. Je respecte la langue française, et pour moi, un groupe, c'est deux personnes. Merci d'avoir rappelé que cela concernait le mandat précédent. Nous avons changé de mandature, comme l'ont appelé les Raincéens. Que faisons-nous maintenant ? Je vous propose de me communiquer deux noms. Je vais vous donner les noms de la majorité pour ces commissions municipales permanentes. Pour l'opposition, je vous demande de bien vouloir me fournir deux noms pour vous représenter au sein de ces commissions. »

M. Jean-Michel Genestier : « Cela va alourdir les choses. Je vous ai envoyé les noms, transmis par la directrice de cabinet. Nous n'avons pas encore de règlement intérieur. Lorsque ce règlement sera établi, les relations seront parfaitement définies. Si vous le souhaitez, je peux vous redonner les noms que j'ai transmis. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, peut-être pas précisément, nous n'avons pas pu trouver d'accord avec M. Salle, notamment sur deux commissions. Vous pourriez en demander davantage si vous le souhaitez. »

M. le Maire : « Je vais énumérer les commissions, qui sont au nombre de neuf. Qui est d'accord pour que le nombre de représentants dans chaque commission soit fixé à sept ? Qui vote pour ? L'ensemble, à l'unanimité. Je vous remercie.

Les commissions sont les suivantes. La commission numéro un, finance, événementielle, communication, sera présidée par l'adjoint en charge de ces questions, M. Nicolas Cuadrado. Pour la majorité municipale, cinq conseillers : Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Corinne Lorenzi. Pour l'opposition, s'il vous plaît ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Nous proposons de désigner Mme Raoult et moi-même. »

M. le Maire : « Pour la commission numéro deux, Sénior Solidarité Handicap, présidée par Monique Marginier. Cinq conseillers de la majorité : Monique Marginier, Patricia Djossouvi, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Jean Calcagni. Pour l'opposition ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Annie Sonrier et Montasser Charni. »

M. le Maire : « Très bien, merci beaucoup. »

Commission numéro trois, École, éducation, petite enfance, présidée par Patricia Bizouerne, en charge de ces questions. Cinq conseillers municipaux pour la majorité : Patricia Bizouerne, Eulalie Haouam, Isabelle Zerad, Patricia Djossouvi, Raphaël Uzan. Pour l'opposition, s'il vous plaît ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Sonia Beaufremez et moi-même. »

M. le Maire : « Très bien, merci beaucoup. »

Commission numéro quatre, Urbanisme, bâtiments publics, logements, présidée par David Pereira. Cinq conseillers municipaux pour la majorité : David Pereira, Josué Kwetukala, Julien Bette, Corinne Lorenzi, Isabelle Zerad. Pour l'opposition, s'il vous plaît. »

M. Jean-Michel Genestier : « Il y a une divergence. Corinne Raoult et moi-même. »

M. Pierre Marie Salle : « Je suis candidat. »

M. le Maire : « Très bien. »

Commission numéro cinq, Attractivité économique, commerce, présidée par Lydia Tcharlaian. Cinq conseillers pour la majorité : Lydia Tcharlaian, Julien Bette, Claire Gizard, Xavier Juin, Patricia Bizouerne. Pour l'opposition, s'il vous plaît. »

M. Jean-Michel Genestier : « Sonia Beaufremez et Corinne Raoult. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

Commission numéro six, Sécurité et Mobilité, présidée par Michel Nugues, en charge de ces sujets. Cinq conseillers pour la majorité : Michel Nugues, Didier Belot, Gérard Lepont, Régis Lefèvre, Yaël Azoulay. Pour l'opposition, s'il vous plaît. »

M. Jean-Michel Genestier : « Annie Sonrier et moi-même. »

M. le Maire : « Très bien. »

Commission numéro sept, Culture, Patrimoine, Jumelage, présidée par Nathalie Ribemont, en charge de ces sujets. Cinq conseillers pour la majorité : Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Yaël Azoulay, Pascal Guengant, Claire Gizard. Pour l'opposition, s'il vous plaît. »

M. Jean-Michel Genestier : « Sonia Beaufremez et Corinne Raoult. »

M. le Maire : « Très bien. »

Commission numéro huit, Environnement, Biodiversité, Bien-être animal, Démocratie locale, présidée par Régis Lefèvre. Cinq conseillers municipaux pour la majorité : Régis Lefèvre, Corinne Lorenzi, Nathalie Ribemont, David Pereira, Nicolas Cuadrado. L'opposition, s'il vous plaît ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Thomas Vautrin et Montasser Charni. »

M. le Maire : « Enfin, neuvième et dernière commission, Sport, Santé et Jeunesse, présidée par Patricia Djossouvi, en charge de ces sujets, composée de Patricia Djossouvi, Josué Kwetukala, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano et Gérard Lepont. L'opposition, s'il vous plaît ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Thomas Vautrin et moi-même. »

M. le Maire : « Très bien. Nous avons donc deux commissions qui conduisent à un sujet mineur. La commission numéro un, Finance, Événementiel, Communication, compte trois membres de l'opposition candidats pour deux places. La deuxième, c'est Urbanisme, Bâtiments publics, Logement, dans laquelle deux membres de l'opposition sont candidats pour deux places. Je vous propose, à titre exceptionnel, que ces commissions soient ouvertes à une troisième personne de l'opposition. »

M. Nicolas Cuadrado : « Je souhaite simplement rappeler la règle, qui prévoit normalement qu'il ne doit y avoir qu'un seul membre de l'opposition dans les commissions. C'est le Code général des collectivités territoriales qui le stipule. Le maire a accepté d'accorder une place supplémentaire. C'est très bien. Il accepte d'en accorder une de plus, ce qui est encore mieux. Cela marque une différence qu'il convient de noter. Le règlement intérieur doit être voté dans un délai de six mois. Nous le ferons voter et il sera modifié. Nous respecterons les règles et nous en reparlerons tout à l'heure. Merci. »

M. Jean-Michel Genestier : « Je souhaite vous poser une question complémentaire. Nous avons reçu un premier document concernant la commission de la vie municipale. Cela signifie-t-il qu'elle n'existe plus ou avez-vous l'intention de la réintégrer ? Je rappelle que l'équipe précédente souhaitait constituer des commissions avec l'ensemble du Conseil municipal, autant que nécessaire. »

M. le Maire : « Effectivement, ces commissions n'existent plus. Nous souhaitons faire pleinement vivre les commissions thématiques. Celles-ci peuvent, à titre exceptionnel, être ouvertes à l'ensemble des élus. Comme l'a très justement rappelé M. Cuadrado, nous avons tenu à ouvrir une place supplémentaire pour l'opposition. Je viens de décider, puisque je constate qu'il n'y a pas de consensus au sein de l'opposition, d'ouvrir une troisième place supplémentaire pour les deux commissions, à savoir les commissions numéro un et quatre. Il s'agit d'une rupture avec les pratiques antérieures, ce dont je me réjouis. Je vous invite à procéder au vote. Qui est pour la composition de ces commissions municipales permanentes ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : CREE les commissions municipales suivantes :

- 1• Commission finances - événementiel - communication
- 2• Commission seniors - solidarité - handicap
- 3• Commission écoles - éducation - petite enfance
- 4• Commission urbanisme - bâtiments publics - logement
- 5• Commission attractivité économique - commerces
- 6• Commission sécurité - mobilité
- 7• Commission culture - patrimoine - jumelage
- 8• Commission environnement - biodiversité - bien-être animal - Démocratie locale
- 9• Commission sport - santé - jeunesse

Article 2 : FIXE la composition de chacune des commissions à sept (7) membres, outre le Maire, président de droit, lesdits membres étant élus en son sein par le Conseil municipal selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

A l'exception des commissions finances - événementiel - communication et urbanisme - bâtiments publics - logement dont la composition est portée à huit (8) membres dont 3 pour le groupe non majoritaire.

Article 3 : PROCEDE à l'élection des membres de chacune des commissions selon la répartition établie.

Dit que les commissions communales permanentes sont composées comme suit :

1. Commission finances - évènementiel - communication	Nicolas Cuadrado Patricia Bizouerne Isabelle Nizard Xavier Juin Corinne Lorenzi Corinne Raoult Jean-Michel Genestier Pierre-Marie Salle
2. Commission séniors - solidarité - handicap	Monique Marginier Patricia Djossouvi Paula Lapczuk Pascal Guengant Jean Calcagni Annie Sonrier Montasser Charni
3. Commission écoles - éducation - petite enfance	Patricia Bizouerne Eulalie Haouam Isabelle Zerad Patricia Djossouvi Raphaël Uzan Sonia Beaufremez Jean-Michel Genestier
4. Commission urbanisme - bâtiments publics - logement	David Pereira Josué Kwetukala Julien Bette Corinne Lorenzi Isabelle Zerad Corinne Raoult Jean-Michel Genestier Pierre-Marie Salle
5. Commission attractivité économique - commerces	Lydia Tcharlaian Julien Bette Claire Gizard Xavier Jui Patricia Bizouerne Sonia Beaufremez Corinne Raoult
6. Commission sécurité - mobilité	Michel Nuges Didier Belot Gérard Lepont Régis Lefèvre Yaël Azoulay

	Annie Sonrier Jean-Michel Genestier
7. Commission culture - patrimoine - jumelage	Nathalie Ribemont Régis Lefèvre Yaël Azoulay Pascal Guengant Claire Gizard Sonia Beaufremez Corinne Raoult
8. Commission environnement - biodiversité - bien-être animal - Démocratie locale	Régis Lefèvre Corinne Lorenzi Nathalie Ribemont David Pereira Nicolas Cuadrado Thomas Vautrin Montasser Charni
9. Commission sport - santé - jeunesse	Patricia Djossouvi Josué Kwetukala Raphaël Uzan Amélia Morise-Zambrano Gérard Lepont Thomas Vautrin Jean-Michel Genestier

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet.

V - Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres, titulaires et suppléants

M. le Maire : « Comme vous le savez, cet organisme regroupe un certain nombre d'élus, à savoir quatre titulaires et quatre suppléants, dont un conseiller de l'opposition titulaire et un conseiller de l'opposition suppléant. M. Genestier, vous nous avez indiqué avoir envoyé la liste, dont nous prenons connaissance seulement maintenant, car elle a été transmise un peu tardivement. Qui souhaitez-vous désigner pour l'opposition, en tant que titulaire et suppléant ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Pour la commission d'appel d'offres, je me propose en tant que titulaire et je propose M. Salle en tant que suppléant, sous réserve de son acceptation. »

M. le Maire : « Très bien. M. Jean-Michel Genestier est titulaire, Pierre-Marie Salle est suppléant, nous sommes d'accord ? S'il y a consensus à ce sujet, afin d'éviter un conseil trop long, puisque ce vote doit normalement se faire à bulletin secret, êtes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ? Très bien. Pour la majorité, je vais énoncer les conseillers titulaires : Régis Lefèvre, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Didier Belot. Pour les suppléants, il s'agit de Josué Kwetukala, Patricia Bizouerne, Corinne Lorenzi, Isabelle Zerad.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'élection des membres de cette commission d'appel d'offres. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a approuvé :

Article 1. DE CREER pour la durée du mandat municipal, d'une commission d'appel d'offres compétente pour les marchés publics de la commune soumise à une procédure formalisée, ainsi que, le cas échéant, pour donner un avis sur certains marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque le Conseil municipal ou le Maire décide de la saisir à titre consultatif ;

Article 2. DE FIXER la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

- M. le Maire, président ;
- cinq membres (5) titulaires du Conseil municipal ;
- cinq membres (5) suppléants du Conseil municipal ;

les membres titulaires et suppléants étant élus en son sein par le Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Article 3. DE VOTER la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Régis Lefèvre - Isabelle Nizard - Xavier Juin - Didier Belot - Jean-Michel Genestier	- Josué Kwetukala - Patricia Bizouerne - Corinne Lorenzi - Isabelle Zerad - Pierre-Marie Salle

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier.

VI - Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public

M. le Maire : « Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public, appelée commission Délégation de Service Public (D.S.P.). Pour cette commission, il y a quatre conseillers titulaires pour la majorité, quatre conseillers suppléants pour la majorité, un conseiller titulaire d'opposition et un conseiller suppléant d'opposition. M. Genestier, je vous en prie. »

M. Jean-Michel Genestier : « Sonia Beaufremez est titulaire et Pierre-Marie Salle est suppléant. »

M. le Maire : « Très bien. Pour la majorité, les titulaires sont Corinne Lorenzi, Régis Lefèvre, Josué Kwetukala et Eulalie Haouam. Les suppléants sont Patricia Bizouerne, Claire Gizard, Gérard Lepont et Julien Bette. Pouvons-nous procéder, s'il y a unanimité, à un vote à main levée ? Est-ce bon pour tout le monde ? Oui ? Qui est pour ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a approuvé :

Article 1 : DE CONSTITUER une commission de délégation de service public permanente compétente pour l'examen des candidatures et des offres dans le cadre des procédures de délégation de service public menées par la commune, pour la durée du mandat municipal ;

Article 2 : DE FIXER la composition de cette commission comme suit :

- M. le Maire (ou son représentant), président ;
- cinq membres (5) titulaires du Conseil municipal ;
- cinq membres (5) suppléants du Conseil municipal ;

Les membres titulaires et suppléants étant élus en son sein par le Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Article 3 : DE VOTER la liste soumise au vote pour la commission de délégation de service public comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Corinne Lorenzi - Régis Lefèvre - Josué Kwetukala - Eulali Haouam - Sonia Beaufremez	- Patricia Bizouerne - Claire Gizard - Gérard Lepont - Julien Bette - Pierre-Marie SALLE

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier.

VII - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs

M. le Maire : « Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs. Je vais vous lister ces organismes extérieurs, pour lesquels je proposerai des noms. Je vous demanderai de bien vouloir vous exprimer favorablement sur le sujet. Les organismes extérieurs concernés sont :

- La mission locale pour l'emploi de la Dhuys,
- Le conseil d'administration du lycée Albert Schweitzer,
- Le conseil d'administration du lycée René Cassin,
- Le conseil d'administration du collège Corot,
- Le centre Excelsior,
- Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F.),

- Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.),
- La Séquano, aménageur du département,
- Un correspondant défense,
- Un correspondant sécurité routière,
- Un correspondant comité départemental du tourisme,
- La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.). La ville du Raincy appartient à l'Établissement Public Territorial (E.P.T.) Grand Paris Grand Est et à la métropole du Grand Paris. À cet égard, la commission locale d'évaluation des charges transférées concerne à la fois la métropole et l'E.P.T. Il existe donc des commissions pour ces deux organismes, afin de vérifier que les fonds versés chaque année sont bien utilisés.
- Le syndicat mixte Autolib et Vélib Métropole pour la compétence optionnelle Vélib,
- Bruitparif,
- Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (S.E.D.I.F.),
- Le syndicat des eaux d'Île-de-France,
- L'association Villes Internet,
- L'association des maires d'Île-de-France.
- Pour chacun de ces organismes, je vais vous présenter les candidats proposés.
- Pour la mission locale pour l'emploi de la Dhuys : Claire Gizard et Monique Marginier.
- Pour le conseil d'administration du lycée Albert Schweitzer, titulaire, Nicolas Cuadrado, suppléante Patricia Bizouerne.
- Pour le conseil d'administration du lycée René Cassin, titulaire, David Pereira, suppléant Julien Bette.
- Pour le conseil d'administration du collège Corot, titulaire, Nicolas Cuadrado, suppléante Eulalie Haouam.
- Pour le centre Excelsior, titulaire, Paula Lapczuk, suppléante Monique Marginier.
- Pour le S.I.G.E.I.F., syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, titulaire Didier Belot, suppléant Régis Lefèvre.
- Pour le S.I.P.P.E.R.E.C., syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les réseaux de communication d'électricité et télécommunication, titulaire Régis Lefèvre, suppléant Nicolas Rondepierre.
- Pour la Séquano, aménageur, titulaire Nicolas Cuadrado, suppléant Nicolas Rondepierre.
- Pour le correspondant défense, un représentant Nicolas Cuadrado.
- Pour le correspondant sécurité routière, une représentante Claire Gizard.
- Pour le correspondant comité départemental du tourisme, un représentant, Josué Kwetukala.
- Concernant la commission locale d'évaluation des charges transférées, la C.L.E.C.T., j'en ai parlé pour la métropole du Grand Paris. Un titulaire et un suppléant sont proposés : titulaire Nicolas Rondepierre, suppléant Nicolas Cuadrado.
- Pour la commission locale d'évaluation des charges transférées, là encore, mais pour l'E.P.T. Grand Paris Grand Est, le titulaire est David Pereira et le suppléant Nicolas Rondepierre.
- Le syndicat mixte Autolib et Vélib Métropole, pour la compétence optionnelle Vélib, compte pour titulaire Eulalie Haouam et pour suppléant Gérard Lepont.
- Pour Bruitparif, le titulaire est Régis Lefèvre, le suppléant Raphaël Uzan.
- Pour le S.E.D.I.F., syndicat des eaux d'Île-de-France, le titulaire est Régis Lefèvre, le suppléant Didier Belot.
- Pour l'association des villes Internet, le représentant est Nicolas Cuadrado.
- Pour l'association des maires Île-de-France, Nicolas Rondepierre.

Je vous demande de bien vouloir procéder au vote pour la désignation de ces représentants dans ces différents organismes. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas de vote contre ? Sommes-nous d'accord ? Très bien. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité**, 26 pour [Nicolas Rondepierre – maire, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, David Pereira, Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yaël Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calcagni, Isabelle Zerad, Gérard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano,]

, 7 contre [Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Jean-Michel Genestier), Corinne Raoult, Pierre Marie Salle, Annie Sonrier, Thomas Vautrin (pouvoir à Annie Sonrier)]

Désigne ses représentants dans les organismes extérieurs comme suit :

Mission locale pour l'emploi de la Dhuis	1 conseiller	Claire Gizard
	L'adjoint au CCAS	Monique Marginier
CA du lycée Schweitzer	1 titulaire	Nicolas Cuadrado
	1 suppléant	Patricia Bizouerne
CA du lycée Cassin	1 titulaire	David Pereira
	1 suppléant	Julien Bette
CA du collège Corot	1 titulaire	Nicolas Cuadrado
	1 suppléant	Eulalie Haouam
Centre Excelsior	1 titulaire	Paula Lapczuk
	1 suppléant	Monique Marginier
SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France)	1 titulaire	Didier Belot
	1 suppléant	Régis Lefèvre
SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux de Communication - électricité et télécommunications)	1 titulaire	Régis Lefèvre
	1 suppléant	Nicolas Rondepierre
Séquano Aménagement (aménagement en Seine-Saint-Denis)	1 titulaire	Nicolas Cuadrado
	1 suppléant	Nicolas Rondepierre
Correspondant défense	1 représentant	Nicolas Cuadrado
Correspondant sécurité routière	1 représentant	Claire Gizard
Correspondant Comité Départemental du Tourisme	1 représentant	Josué Kwetukala

Commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT de la Métropole du Grand Paris	1 titulaire	Nicolas Rondepierre
	1 suppléant	Nicolas Cuadrado
Commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT de l'EPT Grand Paris - Grand Est	1 titulaire	David Pereira
	1 suppléant	Nicolas Rondepierre
Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, pour la compétence optionnelle Vélib'	1 titulaire	Eulalie Haouam
	1 suppléant	Gérard Lepont
Bruitparif	1 titulaire	Régis Lefèvre
	1 suppléant	Raphaël Uzan
SEDIF (syndicat des eaux d'Ile-de-France)	1 titulaire	Régis Lefèvre
	1 suppléant	Didier Belot
Association Ville internet	1 représentant	Nicolas Cuadrado
Association des maires d'Ile de France	Le maire	Nicolas Rondepierre

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet.

VIII - Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

M. le Maire : « Passons à la fixation du nombre de membres au conseil d'administration du C.C.A.S. Le C.C.A.S., Centre Communal d'Action Sociale, doit d'abord, avant de désigner ses membres, fixer le nombre total de membres de ce conseil d'administration. J'ai souhaité, en accord avec la majorité municipale, porter ce nombre à 14 au total, c'est-à-dire sept titulaires et sept suppléants. Pardon, il s'agit de sept associations, effectivement, puisque selon le nombre d'élus désignés, le nombre d'associations doit correspondre. Donc, 14 membres au total, sept élus et sept associations. Qui est d'accord pour ce nombre de 14 ? Qui vote pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,** fixe le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS à quatorze (14) membres, en plus du Maire, en nombre égal de membres élus - sept (7) et de membres nommés - sept (7).

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier.

IX - Désignation des membres élus du Conseil d'administration du C.C.A.S.

M. le Maire : « Une fois le nombre d'élus fixé, il convient de désigner les membres élus du C.C.A.S. Comme indiqué, il y aura sept membres, puisque vous venez d'approuver cette proposition, avec cinq membres pour la majorité municipale. Nous avons décidé d'élargir la représentation, au lieu d'un seul membre pour l'opposition, nous en proposons deux. Cela vise à intégrer le plus d'élus possible et à représenter les différentes sensibilités. Pour les conseillers municipaux de la majorité, nous proposons : Paula Lapczuk, Claire Gizard, Monique Marginier, Jean Calcagni et Pascal Guengant. Pour l'opposition, vous avez droit à deux membres. Qui souhaitez-vous présenter, s'il vous plaît ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Nous présentons la candidature de Sonia Beaufremez et d'Annie Sonrier. Lorsqu'elles seront définies, vous nous communiquerez les personnalités extérieures, les sept autres que vous aurez choisies. Merci. »

M. le Maire : « Je vous remercie. Vous avez mentionné Annie Sonrier et Sonia Beaufremez. Nous vous fournirons les associations concernées. Vous avez peut-être vu sur le Facebook de la ville que nous avons déjà lancé un appel à candidatures. Je crois également, chère Monique, que nous avons envoyé un courrier aux différentes associations pour les inviter à manifester leur intérêt, si elles le souhaitent. Vous avez sans doute remarqué que nous souhaitons toucher un public plus large sur ces questions qui nous tiennent à cœur. Auparavant, le Conseil municipal comptait quatre membres et quatre associations. Nous envoyons un signe fort en portant ce nombre à sept. Je vous remercie pour votre question. Nous vous communiquerons donc, comme je l'ai indiqué, dans les plus brefs délais, les associations qui siègeront au sein du C.C.A.S.

Je vous invite à procéder à la désignation des membres du C.C.A.S. Je viens de les énumérer. Vous venez de me donner les noms de l'opposition, ce dont je vous remercie. Qui vote pour ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve à main levée la désignation de ses représentants au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale comme suit :

Paula Lapczuk
Claire Gizard
Monique Marginier
Jean Calcagni
Pascal Guengant
Sonia Beaufremez
Annie Sonrier

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier.

X - Élection des délégués aux Conseil d'école

M. le Maire : « Élection des représentants au sein des conseils d'école de la ville. Vous le savez, la ville du Raincy compte trois groupes scolaires pour ses écoles publiques, répartis comme suit : trois écoles élémentaires, Les Fougères, La Fontaine et Thiers, ainsi que trois écoles maternelles, Les Fougères, La Fontaine et Thiers. Nous vous proposons une liste de membres pour siéger en tant que titulaires et suppléants. Il y a un titulaire et un suppléant pour chaque école.

- Pour l'école maternelle La Fontaine, le titulaire proposé est Eulalie Haouam, le suppléant Pascal Guengant.
- Pour l'école élémentaire La Fontaine, le titulaire proposé est Claire Gizard, la suppléante Isabelle Nizard.
- Pour l'école maternelle Thiers, le titulaire est Josué Kwetukala, la suppléante Claire Gizard.
- Pour l'école élémentaire Thiers, le titulaire est Josué Kwetukala, le suppléant David Pereira.
- Pour l'école maternelle Les Fougères, la titulaire est Isabelle Zerad, le suppléant Jean Calcagni.
- Pour l'école élémentaire Les Fougères, la titulaire est Patricia Djossouvi, le suppléant Julien Bette.

Y a-t-il des questions ? Non ? Très bien. Je vous invite à procéder à l'élection de ces représentants. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? L'opposition municipale. Il n'y a pas de vote contre. Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 26 pour [Nicolas Rondepierre – maire, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, David Pereira, Lydia Tcharlaian, Michel Nugues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yaël Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calcagni, Isabelle Zerad, Gérard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano,], 7 abstentions [Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Jean-Michel Genestier), Corinne Raoult, Pierre Marie Salle, Annie Sonrier, Thomas Vautrin (pouvoir à Annie Sonrier)]

désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chacun des conseils des écoles comme suit :

Conseil d'école Maternelle Fontaine	1 titulaire	Eulalie HAOUAM
	1 suppléant	Pascal GUENGANT
Conseil d'école Elémentaire Fontaine	1 titulaire	Claire GIZARD
	1 suppléant	Isabelle NIZARD
Conseil d'école Maternelle Thiers	1 titulaire	Josué KWETUKALA
	1 suppléant	Claire GIZARD
Conseil d'école Elémentaire Thiers	1 titulaire	Josué WETUKALA
	1 suppléant	David PEREIRA
Conseil d'école Maternelle Fougères	1 titulaire	Isabelle ZERAD
	1 suppléant	Jean CALCAGNI
Conseil d'école Elémentaire Fougères	1 titulaire	Patricia Djossouvi
	1 suppléant	Julien Bette

XI – Présentation du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) de l'exercice 2026 et d'ébat d'orientation budgétaire

M. le Maire : « Nous arrivons à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.), pour l'exercice 2026, qui sera suivie du débat d'orientation budgétaire. Ce point constitue le point d'orgue de ce Conseil municipal, car il s'agit d'un moment important. Vous avez tous reçu ce rapport, qui, je l'espère, conduira à des débats constructifs. C'est la synthèse du bilan de l'ancienne mandature, puisque nous avons réalisé un travail approfondi avec l'administration, que je remercie, car ce travail n'a pas été évident. Il a été effectué avec le concours d'un cabinet d'audit indépendant. Ce travail a été compliqué, certains éléments étant difficiles à trouver, notamment en raison de l'absence parfois de procédures, ce qui a compliqué la recherche de certaines informations. J'imagine que nous y reviendrons. Sans plus attendre, je vais demander à M. Nicolas Cuadrado, adjoint notamment en charge des finances, de bien vouloir nous présenter une synthèse de ce document, afin d'assurer la parfaite compréhension de l'Assemblée, du public et des personnes qui nous suivent en ligne, et qui doivent être nombreux, j'en suis certain. »

M. Nicolas Cuadrado : « Merci, M. le Maire. Il est important de préciser que les éléments du rapport d'orientation budgétaire seront mis en ligne dès demain sur le site Internet de la ville. Vous pourrez y retrouver l'ensemble du document.

M. le Maire, chers collègues, le rapport et le débat d'orientation budgétaire constituent un moment important, voire essentiel, dans la vie d'une collectivité locale. Ils permettent d'informer les élus et les citoyens sur la situation financière de la ville ainsi que sur les choix qui engageront son avenir.

Comme l'a indiqué M. le Maire, il est nécessaire d'évoquer le passé, car pour savoir où l'on va, il faut d'abord savoir d'où l'on part. Je ne ferai le procès de personne, car nous ne sommes ni au tribunal ni au purgatoire. Toutefois, nous devons la vérité et la transparence aux Raincéennes et aux Raincéens. C'est dans cet état d'esprit que nous avons fait appel, comme l'a mentionné M. le Maire, à un cabinet d'audit indépendant. Je tiens à saluer le travail approfondi réalisé en collaboration avec notre directrice générale, l'administration, les directions et l'ensemble des services de la ville. En quelques semaines, ils ont accompli un travail exceptionnel.

Le constat est clair. Notre capacité d'action pour l'année 2026 sera fortement dégradée, compte tenu de la gestion passée et de la situation budgétaire héritée. Les dysfonctionnements révélés sont graves et nombreux :

- Défauts de gestion
- Non-respect des règles de la commande publique
- Absence de suivi des prestations et des marchés
- Manque de traçabilité financière
- Absence de procédure de validation hiérarchique
- Opacité budgétaire

S'y ajoute une organisation défaillante, sans organigramme structuré ni clair, qui a conduit à des pratiques assimilables à une véritable, et je n'ai pas peur de le dire, cavalerie budgétaire, ce qui est totalement illégal.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. À la fin de l'année 2025, la dette de la ville du Raincy s'élevait à 13,7 millions d'euros. Cette dette sert essentiellement à financer un seul projet : le pôle culturel.

J'y reviendrai plus tard, car ce dossier n'est toujours pas terminé. Le budget de fonctionnement présente un déficit, je dis bien un déficit, de 3,9 millions d'euros. La section investissement pour la fin 2025 affiche également un déficit de 2,5 millions d'euros. Ces chiffres ne correspondent pas à ceux figurant dans le rapport d'orientation budgétaire, puisque vous avez cinq millions. Or, je constate un déficit de six millions. Pourquoi ? Parce que nous découvrons encore aujourd'hui, à ce jour, des factures impayées de l'année 2025. Je vais vous donner quelques exemples de ces factures impayées afin que chacun comprenne bien de quoi il s'agit. Il s'agit notamment du chauffage dans nos écoles, avec des factures impayées d'environ 600 000 euros. Lorsqu'une facture n'est pas réglée dans les 30 jours suivant la prestation, des intérêts moratoires s'appliquent. Pour cette société qui assure le chauffage de nos

bâtiments publics, écoles et crèches, à qui nous devons 600 000 euros, il faut ajouter 150 000 euros d'intérêts, en raison du non-paiement dans les délais. Qu'aurait-on pu faire avec 150 000 euros ? De nombreuses choses, comme vous pouvez l'imaginer. Il y a également 217 000 euros qui avaient été votés par le Conseil municipal, de droit, pour les écoles privées qui n'ont pas été réglés. S'ajoutent 140 000 euros impayés à la société qui gère les marchés de notre ville, notamment le marché Thiers, Plateau et Résistance. Par ailleurs, 220 000 euros de dépenses de communication ont été engagés sans bon de commande. Nous régulariserons cela à terme, sans oublier des prestations essentielles, telles que les maîtres-nageurs, qui ne sont actuellement pas financés. J'ajoute qu'il reste 100 000 euros de travaux non réglés à l'entreprise ayant réalisé les vestiaires du football.

Nous pouvons également nous interroger sur les externalisations massives, notamment dans le domaine des finances. Je vous le dis : il n'existe pas de directeur des finances au sein de l'administration de notre ville. Nous disposons d'une directrice des finances externalisée, qui accomplit un travail remarquable, mais ce n'est pas la norme. Une collectivité digne de ce nom, comptant 14 700 habitants, doit disposer d'un directeur des finances capable de suivre l'ensemble des procédures. Il existe un défaut dans l'administration, un défaut, comme je viens de le souligner, dans les procédures, notamment en raison de la non-utilisation de certains outils, tels que Chorus Pro. Ce logiciel, Chorus Pro, peut sembler complexe pour certains, mais il est obligatoire depuis 2020. La loi impose aux prestataires de la ville, aux entreprises, d'utiliser Chorus Pro. Or, certains prestataires ne l'utilisent pas, et la ville paie malgré tout. Cela est illégal.

Je le répète, cette obligation existe depuis 2020. Les indicateurs de gestion sont alarmants. Ces indicateurs nous ont été transmis par le trésor public. J'ai contacté l'inspecteur général des finances publiques en charge de la ville du Raincy, qui m'a informé que 25 % des factures de la ville étaient rejetées en raison de pièces manquantes. Par ailleurs, 75 % des factures à régler dépassent les délais légaux, ce qui génère des intérêts moratoires.

Je reviendrai également sur le centre culturel. À ce jour, ces chiffres ont été vérifiés, la municipalité a déjà payé 21 millions d'euros. Il reste encore quatre millions à régler. À cela, il faut probablement ajouter six millions supplémentaires au titre des frais de retard et de l'évaluation des coûts des matériaux, sans compter la problématique du parking, qui représenterait un coût de quatre millions d'euros. Vous comprendrez donc que le pôle culturel constitue également le nœud du problème.

Face à cette situation, il convient d'être lucide. Si nous ne réagissons pas immédiatement, notre ville sera exposée à une mise sous tutelle de l'État. De fait, la Chambre régionale des Comptes décidera en lieu et place des Raincéens. Les conséquences seraient extrêmement lourdes. Si la Chambre régionale des Comptes et l'État reprennent la main, la fiscalité augmenterait de 15 à 20 %.

Voici l'héritage dont nous disposons. Soyez rassurés, nous ne sommes pas résignés. Vous avez voté pour changer ces pratiques, pour adopter d'autres méthodes. C'est ce que nous allons faire. Nous avons été élus pour protéger les Raincéens et redresser la situation. Nous sommes aujourd'hui au bord du précipice, mais c'est par le travail, la rigueur et l'esprit d'équipe que nous relèverons ce défi. Nous refusons de perdre la souveraineté budgétaire de la ville. Nous ne laisserons pas l'État reprendre la main.

Des décisions difficiles devront être prises. Nous les assumerons, même si elles résultent de conséquences que nous n'avons pas créées. Nous allons travailler sur la restructuration de certains services municipaux, réinternaliser des compétences stratégiques, renégocier des contrats de prestation, engager une réflexion sur la fiscalité et ajuster la tarification de certains services, y compris pour des publics extérieurs. Aucune piste ne sera écartée, car la situation l'exige. Notre responsabilité est immense, mais notre détermination l'est tout autant. Nous devons restaurer la confiance, rétablir la sincérité budgétaire et garantir un avenir stable et durable pour notre ville. »

M. le Maire : « Je remercie M. l'Adjoint en charge notamment des finances pour la présentation et la synthèse de ce constat, qui est effectivement assez alarmant. Nous l'avons dénoncé par le passé, mais nous n'avions pas mesuré l'ampleur du problème, car les éléments qui nous étaient présentés à l'époque sans doute incomplets, sans doute par inadvertance. La situation est extrêmement critique, comme cela a été rappelé, mais nous ne baissons pas les bras. Nous avons à cœur de bien gérer cette

ville et de remettre en place des processus efficaces. J'ai mentionné un cabinet d'audit, mais un cabinet d'avocats nous accompagne également dans le cadre de ce que l'on appelle une cartographie des risques, afin d'éviter que des procédures soient engagées en toute illégalité, ce qui a pu se produire par le passé. Je me réjouis que les Raincéens aient fait ce choix de l'alternance, car, de l'aveu même des services de l'État, j'y reviendrai tout à l'heure, si cette transition n'avait pas eu lieu, comme l'a rappelé M. l'Adjoint aux finances, cela aurait conduit à une mise sous tutelle et aux conséquences gravissimes que nous venons d'évoquer. Mme Raoult. »

Mme Corinne Raoult : « M. Rondepierre, chers collègues, je note en préambule à mon intervention qu'aucune commission préparatoire ne s'est tenue avant ce Conseil municipal, pourtant largement consacré au rapport d'orientation budgétaire. Si cette absence n'entache pas la légalité de nos travaux, elle interroge néanmoins les conditions dans lesquelles nous sommes appelés à débattre. Elle traduit, à tout le moins, une forme d'impréparation et un manque de transparence, d'autant plus que les correctifs nous ont été transmis jusqu'à hier. Je rappelle également que les conseillers municipaux doivent pouvoir accéder aux documents relatifs aux affaires inscrites à l'ordre du jour. Or, malgré mes demandes réitérées à votre cabinet, je n'ai pas été en mesure d'obtenir le règlement intérieur qui régit notre Assemblée, jusqu'à ce que vous en votiez un autre, comme il a été annoncé ce jour. Je le regrette, car le respect des droits de l'opposition et la pleine information des élus sont des conditions essentielles à un débat démocratique, serein et éclairé. D'autant que, à ma connaissance, lorsque vous étiez dans l'opposition, ces questions d'accès anticipé aux documents budgétaires ne semblaient pas faire l'objet de demandes particulières de votre part.

Cela dit, je souhaite en venir au fond. À la lecture de votre rapport, vous décrivez une situation financière que vous présentez comme particulièrement contrainte. Vous indiquez que la ville ne dégagerait pas d'épargne brute, que les recettes couvriraient à peine les dépenses de fonctionnement. Vous évoquez également des incertitudes concernant certaines recettes et la nécessité d'un pilotage budgétaire resserré. Ces éléments, tels que vous les exposez, posent une question de cohérence. Car si cette situation est bien celle que vous décrivez aujourd'hui, elle ne vous était pas inconnue au moment de la campagne.

Vous indiquiez, je cite : « Le budget de la ville du Raincy s'élève ainsi à 45 millions d'euros, avec une dette qui représente donc un tiers du budget annuel. » Extrait de votre programme, M. Rondepierre. Vous disiez donc que la ville du Raincy avait 15 millions de dettes. Et pourtant, des engagements étaient pris devant les Raincéennes et les Raincéens. Vous en avez fait des promesses. Vous avez rasé gratis. Et maintenant, qui va payer ? En effet, vous semblez désormais indiquer que certains d'entre eux pourraient ne pas être tenus, en vous appuyant sur ce diagnostic. Lesquels ? Il y a là un décalage qui mérite d'être éclairé. Non pas pour revenir sur le passé, mais pour comprendre la trajectoire que vous entendez désormais suivre.

Dans ce contexte, certaines décisions prises en début de mandat interrogent également. Je pense notamment à l'augmentation de 20 % des indemnités du maire, des neuf adjoints et des trois conseillers municipaux délégués, dont vous n'avez pas porté ce soir les noms à la connaissance des Raincéennes et des Raincéens. Vous avez le droit de le faire, mais est-ce opportun ? Nicolas Cuadrado a dit ce soir que nous étions au bord du précipice. Est-ce pour acheter un parachute que vous vous êtes augmenté de 20 % ? Je note que vous avez refusé de communiquer votre indemnité, M. Rondepierre. Pourquoi cette opacité que M. Nicolas Cuadrado reproche à l'ancienne majorité ce soir ? Je ne comprends pas où se situe le problème. Vous avez le droit de percevoir une indemnité pour accomplir votre travail, qui est lourd. Il ne s'agit pas de contester ce principe, mais de s'interroger sur la cohérence de ces indemnités au regard du diagnostic que vous établissez aujourd'hui. La crédibilité de l'action publique, M. Rondepierre, repose sur une chose simple : la cohérence entre ce que l'on promet, ce que l'on constate et ce que l'on décide. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour cette intervention fidèle à vous-même. D'autres interventions ? »

M. Jean-Michel Genestier : « Mes chers collègues, l'exposé du rapport d'orientation budgétaire mérite de nombreuses réponses qui, je l'espère, permettront d'éclairer l'assistance. Votre situation s'inscrit dans une certaine continuité, mais vous avez souhaité marquer un changement, ce qui est votre droit. J'ai souhaité qu'il puisse y avoir, quelle que soit la situation, de continuité ou non, un éclairage aussi parfait que possible. C'est à ce niveau que certaines différences apparaissent, car il serait important que vous puissiez, dans votre nouvelle position de maire et d'adjoint, exprimer clairement les choses. La première chose, c'est que c'est moi qui ai commandé le cabinet d'audit indépendant dont vous parlez. C'est moi qui ai signé. Concernant la cartographie des risques, j'entends des échos derrière, mais je ne sais pas si tout le monde a le droit de s'exprimer, hormis les élus, je l'ai signée, sur proposition de l'administration. Elle visait à obtenir une meilleure clairvoyance sur l'ensemble de ces sujets, qui relèvent de la gestion.

Lorsque vous avez indiqué que la transparence était difficile à obtenir, je crois que, lorsqu'on arrive aux affaires, plusieurs choses doivent être réalisées. Je ne vais pas détailler ce que j'ai fait en 2014, mais parmi les mesures prises, j'ai demandé quelle était la méthode concernant les mandatements et les titres de recettes. J'ai immédiatement repris la main avec l'administration de l'époque afin d'assurer une continuité. Dès l'élection du maire, il devait y avoir une continuité dans les mandatements et dans les titres de recettes. Tout le monde l'aura compris : on ne peut pas se permettre un trou de recettes pendant plusieurs semaines. La trésorerie peut encaisser certains éléments, mais pour que les différents titres figurent dans les comptes, il faut que le maire, ou la personne qu'il aura désignée puissent déclencher les recettes.

Vous nous dites que la situation est catastrophique, que rien ne va plus. J'aurais souhaité que vous évoquiez la trésorerie telle que je l'ai laissée, avec plus de trois millions d'euros, dont deux millions destinés au paiement des factures du pôle culturel. On peut sourire ou s'esclaffer, mais je ne l'ai pas fait lorsque vous êtes intervenu. Lorsque vous parlez de défaut de gestion et d'opacité budgétaire, vous évoquez une dette de 13,7 millions à la fin de 2025.

Vous avez cependant omis de mentionner qu'un prêt relais de 1,7 million d'euros a été remboursé en février. Vous avez appris, par la trésorerie le 14 avril, puisque cela figure parmi les éléments que vous nous avez transmis, que la ville avait remboursé ce prêt de 1,7 million. Comme si la ville et son administration étaient détachées de la direction financière du trésor public. Vous pouvez hocher la tête, M. Cuadrado, et vous moquer, mais je vous donne les éléments. »

M. le Maire : « Pas d'invective, M. Genestier. »

M. Jean-Michel Genestier : « Je n'invective pas. Je constate certaines choses. »

M. le Maire : « Il ne vous aura pas échappé que je veille à la police de l'Assemblée. Je souhaite que le calme soit parfait et qu'il n'y ait pas d'invective entre les élus. Je vous demande donc de respecter l'ensemble des élus. Merci beaucoup. »

M. Jean-Michel Genestier : « Je rappelais que la ville, dans le cadre de sa continuité, doit avoir connaissance, notamment de ce prêt, qui était un prêt-relais en lien avec le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.). La décision a été prise en novembre de pouvoir rembourser par anticipation ce prêt. Lorsque l'on examine les documents qui nous sont transmis en indiquant « on ne sait pas pourquoi, on découvre », je m'interroge sincèrement sur ce type de sujet. La dette de la ville n'est pas de 13,7 millions d'euros. Fin 2025, elle l'était, mais on retire 1,7 million de ces 13,7 millions, soit 12 millions d'euros, qui sont principalement, je pense à plus de 90 %, dédiés au pôle culturel. Ensuite, vous évoquez des éléments concernant des entreprises qui ne sont pas payées. Oui, certaines entreprises n'ont pas été payées parce qu'elles n'avaient pas réalisé le travail. D'autres n'ont pas été payées en raison d'un différend avec ces entreprises. Vous mentionnez le chauffage des bâtiments. Un différend a effectivement eu lieu avec cette entreprise. Des rencontres ont d'ailleurs eu lieu afin de déterminer ce qui était dû à l'entreprise, sans qu'il y ait d'intérêt moratoire. Vous avez abordé d'autres sujets qui, pour certains, sont des questions que nous avons soulevées, liées peut-être à des défauts de

l'administration, mais je ne cherche pas à la charger, notamment les marchés de la ville. Concernant ces marchés, je devais mettre en place une organisation spécifique pour régler ce que nous devons à cette entreprise. Vous avez évoqué les vestiaires du football. Il me semblait qu'ils avaient été réglés, mais il me semblait également que des réserves avaient été posées par les services techniques sur certains éléments de cette action, notamment liés au football et au tennis. Ce ne sont que des exemples, il y en a d'autres.

Vous parlez par ailleurs d'autres éléments concernant en particulier l'utilisation de Chorus Pro. C'est l'administration qui utilise Chorus Pro, non pas à sa guise, mais en respectant les règles et les lois. Si l'administration n'a pas respecté ces règles, il est évident que l'on se tourne vers elle sur ces sujets. Ce n'est cependant pas un sujet organisé, et vous le savez très bien. Lorsque vous parlez de facture rejetée, si l'administration ne transmet pas l'ensemble des éléments à la DGFIP, celle-ci refuse évidemment le paiement et réclame, comme c'est le cas pour toutes les collectivités, les différents éléments nécessaires. Une relation itérative s'organise alors entre la DGFIP et l'administration. Vous me dites que vous découvrez ces éléments. Certes, vous venez d'arriver, mais je pense qu'il existe également une administration qui peut vous informer des différents éléments.

Le pôle culturel constitue un sujet évidemment extrêmement important. Comme je vous l'avais indiqué, le pôle culturel n'était pas prévu pour coûter plus de 26 millions d'euros. Vous nous indiquez que 21 millions ont été payés, il reste donc à réaliser quatre millions d'euros. Vous évoquez également des frais de retard ou des frais liés, effectivement, au coût des matériaux, pour un montant de six millions. Cette discussion existe depuis maintenant trois ans avec Séquano, qui est l'entreprise mandatée par la ville pour agir en son nom, mais qui est surveillée, ou du moins l'était, et j'espère qu'elle l'est toujours par vous, afin que ces sommes ne soient pas réglées, car nous ne les devons pas à l'entreprise.

Pour effrayer tout le monde, même si je ne veux pas dépasser le périmètre qui est le mien aujourd'hui, vous parlez du parking. C'est un sujet fondamental, c'est un sujet politique au sens de la gestion de la cité. Quels sont vos choix actuels concernant la gestion du futur parking ? Quel est votre rétroplanning sur ce sujet ? Je disposais d'un rétroplanning à la fin du pôle culturel : le lancement des travaux, et, en même temps, dans les premiers conseils municipaux, le lancement d'une concession pour désigner un gestionnaire des parkings chargé d'assurer les investissements pour la collectivité. Ce sujet est important, et nous attendrons votre position sur l'ensemble de ces questions.

Il me paraît essentiel que vous corrigiez votre R.O.B. dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Vous avez indiqué que tous les ratios sont dépassés et que l'endettement de la ville est très largement supérieur à ce qui est accepté par l'État et les règles de bonne gestion des collectivités locales. Or, votre rapport d'orientation budgétaire repose sur un prêt de 1,7 million d'euros qui n'existe plus aujourd'hui. Il est donc nécessaire que vous modifiiez l'ensemble des éléments pour qu'ils correspondent à la réalité. Je crois que cela est important.

Par ailleurs, lors de notre rencontre dans le cadre de la passation de pouvoir, qui a été brève, je vous avais indiqué, également au premier Conseil municipal après votre élection en tant que maire, que je me tenais à votre disposition pour apporter des éléments de l'historique de certains dossiers. Je pense que cela peut être suffisamment éclairant pour que je puisse vous transmettre ces éléments, que vous puissiez les vérifier, puis vous faire votre avis, à la fois individuel et collectif, sur ces sujets, notamment ceux qui posent question.

Vous ne pensez pas que, en me représentant comme maire, j'avais l'intention de mettre cette ville à feu et à sang ni de la placer dans une situation telle que nous ne serions pas en mesure de rembourser les emprunts, qui ne sont pas au niveau que vous avez indiqué. Il s'agit également de pouvoir mettre en place un système permettant de tracer les opérations. Tracer les opérations signifie qu'il existe des biens dans cette ville. Certains de ces biens ne sont pas utiles. Nous avons vendu quelques appartements et quelques maisons, car ils n'étaient pas utiles à la collectivité. Il reste aujourd'hui des biens à vendre, qui s'inscrivent évidemment dans une organisation, dans un schéma d'organisation.

Votre rôle consiste peut-être à faire peur en affirmant que la ville sera mise à feu et à sang, et qu'il ne sera pas possible de réaliser ce qui a été proposé. Vous ferez les choses en fonction de votre décision, mais aujourd'hui la ville du Raincy a des réserves très claires qui permettent à la fois de voter ce budget 2026, dont nous savions qu'il serait probablement le plus difficile, et d'organiser les choses.

Maintenant, sur le choix que vous ferez concernant la politique d'externalisations et de réinternalisations, je souscris totalement à l'internalisation de la gestion des finances. C'est la raison pour laquelle une directrice générale adjointe était en charge des finances et des Ressources humaines. Pour des raisons diverses, elle n'a pas pu suivre ce qui lui avait été demandé, mais le schéma était en place. Je veux bien que l'on remette en cause la totalité de ce qui a été fait, mais il faut garder à l'esprit que cette ville a été gérée d'une certaine manière afin que, quel que soit le gestionnaire, elle puisse continuer à subvenir aux besoins de l'ensemble de ses administrés.

Un sujet que vous n'avez pas évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire est la valeur du patrimoine de la ville. Évidemment, quand j'aborde ce sujet, je ne pense pas que vous envisagiez de vendre l'Hôtel de Ville ni les écoles, mais le patrimoine s'est enrichi. En 2014, sa valeur était un peu plus de 50 millions d'euros. Aujourd'hui, elle dépasse 88 millions d'euros. Si les banques ont accordé des prêts, alors même que vous suggérez que cela est presque illégal, ces banques, telles que la Banque Postale ou la Banque des Territoires, ont effectué de nombreuses vérifications sur divers sujets. On ne leur a ni tordu le poignet ni le bras. Ces questions sont importantes. Un très grand nombre d'interrogations ont été posées sur la gestion municipale et sur les éléments que nous avons pu fournir, en particulier à ces deux banques.

Je rappelle également un élément que je souhaiterais voir figurer dans votre rapport. C'est votre choix, mais lorsqu'on contracte un emprunt indexé sur la valeur du livret A, il me semble nécessaire de le préciser, car le coût de cet emprunt a diminué progressivement depuis sa souscription. Je ne me souviens plus exactement du moment, mais il me semble que le taux était de 2,6 % sur le livret A, alors qu'il est actuellement d'environ 1,4 %. Chaque trimestre, le coût de ce prêt a donc diminué progressivement et continuera de diminuer.

Cependant, cet élément a été omis dans votre rapport d'orientation budgétaire. Je considérerais qu'il était de bonne politique de rappeler l'ensemble de ces informations.

Je ne conclurai pas sur l'essentiel, mais je souhaite préciser quelle était mon indemnité nette, puisque nous n'arrivons pas à nous dire les choses clairement. Autant le dire : mon indemnité nette s'élevait, et cela peut être vérifié par les services ainsi que par vous-même, à 2 209 euros nets à la fin de ce mandat. Je pense qu'il est important, dans un souci de transparence, de pouvoir le mentionner. Je souhaitais vous communiquer ces éléments, non pas pour rétablir une quelconque vérité, car il ne s'agit pas d'une confrontation ni d'un manque de respect. Je pense que nous devons nous respecter mutuellement, mais il est essentiel de pouvoir exposer la réalité des faits. Je reste donc toujours disposé à répondre à une invitation de votre part, notamment de la part du président du groupe majoritaire, pourquoi pas, même si cela ne concerne que l'organisation. Ce qui me paraît plus important, ce sont les dossiers municipaux. Nous aurons à cœur de les suivre, peut-être pas toujours avec vous, mais à vos côtés à certains moments, ou en proposant des solutions, afin que nous puissions définir une méthode sur certains dossiers. Cette méthode devrait nous permettre, au sein de la ville, de réaliser des économies et de générer des capacités pour mener à bien votre programme, tant en fonctionnement qu'en investissement. Je vous remercie de votre écoute. »

M. le Maire : « Je vous remercie pour cette intervention. Vous aurez remarqué qu'il y a tout de même du changement, puisque, de mémoire, il me semble que lorsque je prenais la parole de l'autre côté de la table, au bout de deux minutes, je ne l'avais plus. Je vais revenir sur quelques éléments, mais je crois que, d'abord, M. l'Adjoint aux finances souhaite s'exprimer. Je dirais simplement que, que vous soyez à ma place ou de l'autre côté de la table, rien n'a changé. Il subsiste toujours ce sentiment que tout va bien, mais si tout allait bien, les Raincéens n'auraient pas envoyé un message clair. D'ailleurs, lors de notre rencontre au moment de la passation, vous m'avez rappelé votre surprise d'avoir été battu. Je pense que cette surprise ne cessera de vous habiter, car je crois que vous n'avez pas mesuré l'ampleur des choses, non pas pour faire peur, mais parce qu'il existe un véritable problème au Raincy. J'en parlerai tout à l'heure, les services de l'État m'ont alerté à ce sujet. »

M. Nicolas Cuadrado : « Je crois simplement qu'il ne faut pas travestir la réalité. Ce Conseil municipal est filmé et enregistré. Toutes les contradictions que vous venez d'évoquer sont donc publiques. Vous

dites que vous commandez un cabinet d'audit, puis vous affirmez en même temps que le rapport est faussé. Or, c'est bien le cabinet d'audit que vous avez mentionné qui a réalisé ce rapport. Vous diligentez un cabinet, puis vous affirmez que ce cabinet dit n'importe quoi. C'est original. Cela concerne à peu près tout ce que vous avez dit. J'ai bien parlé de 13,7 millions d'emprunts en 2025, car nous faisons état de ce qui s'est passé en 2025. Le budget primitif de 2026, M. Genestier, sera discuté dans quinze jours. Quant à l'emprunt de 1,7 million d'euros que vous évoquez, savez-vous comment nous avons appris qu'il avait été remboursé automatiquement, parce qu'il n'existe aucune traçabilité dans cette ville, ce qui est totalement illégal ? J'ai dû contacter le directeur général de la Banque Postale. J'ai le courriel, M. Genestier, et je le rendrai public. Ce courriel du directeur m'indique que l'emprunt a été remboursé, car aucune traçabilité ne permet de le confirmer ici. C'est donc très grave. Lorsque je dis que les procédures n'étaient pas respectées, ce n'est pas seulement mon avis, M. Genestier. C'est la Chambre régionale des comptes qui vous l'a déjà signalé en 2021. Ne vous inquiétez pas, M. Genestier, nous allons saisir la Chambre régionale des comptes. Nous lui demanderons de revenir pour examiner ce qui s'est passé entre 2021 et 2026. Je pense qu'une fois de plus, elle vous démentira. Ce n'est pas un hasard si un certain nombre de procédures sont en cours et concernent plusieurs personnes dans cette municipalité. Ce n'est pas pour rien. J'ai dit la vérité. Je ne suis pas ici pour la travestir. Je dis d'où nous partons et où nous allons.

Pour répondre aux questions, nous tiendrons nos engagements. Notre campagne et les chiffres présentés étaient basés sur les informations connues, et non sur des éléments cachés ou dissimulés. Vous avez pratiqué une cavalerie budgétaire. J'assume pleinement mes propos. S'ils ne vous conviennent pas, déposez plainte. La Chambre régionale des comptes confirmera ces faits. C'est totalement illégal.

Ne pas payer l'entreprise qui assure le chauffage des bâtiments publics : je ne vois pas ce qu'il y a à contester, soit les bâtiments sont chauffés, soit ils ne le sont pas. C'est aussi simple que cela. Vous avez réalisé la piscine municipale pour cinq millions d'euros, sans penser à remplacer la chaufferie, qui date de plus de 25 ans. Nous devons la financer, sinon la piscine ne sera plus chauffée, et l'eau de la piscine ne sera plus maintenue à température.

Telle est la réalité. Ces bâtiments publics ne sont plus aux normes, M. Genestier, et mettent en danger les personnes, y compris cet Hôtel de Ville. Il n'existe aucun système d'extinction incendie sous les toits. Que trouve-t-on sous les toits, M. Genestier, sous votre autorité ? Des serveurs. C'est Notre-Dame de Paris ici. C'est ça, la réalité. M. Genestier, c'est simple, vous contestez, demain, à la première heure, les vidéos seront publiées. Elles montreront la réalité des bâtiments publics. Continuez à vous défausser, mais les Raincéens ont constaté les faits. Ce n'est certainement pas un tribunal ni un purgatoire, mais nous devons la vérité aux habitants. Après douze ans, vous devez des explications aux Raincéens. Vous devez surtout leur dire la vérité. »

M. le Maire : « Xavier, je crois que tu souhaitais prendre la parole au nom de la majorité municipale. Je te prie d'activer ton micro. »

M. Xavier Juin : « M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, en tant que président de la majorité municipale, j'aurai l'honneur d'être le porte-parole des élus de la majorité. Le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été transmis est complet, argumenté et précis. Pour qu'il puisse être prêt aujourd'hui, un effort tout particulier a été fourni par les agents qui ont travaillé aux côtés de l'adjoint au maire en charge des finances. Au nom de la majorité municipale, je tiens à saluer ce travail remarquable, remarqué, ainsi que cette forte mobilisation. M. le Maire a réuni, lors de la première semaine de son mandat, tous les agents municipaux qui nous ont réservé dans cette salle un accueil très chaleureux. Je tiens à profiter de cette première prise de parole pour vous remercier pour ces temps d'échange et pour l'espoir que vous portez à cette nouvelle équipe.

Nous tenons également à revenir sur le rapport d'orientation budgétaire. Nous nous attendions à trouver une situation financière délicate. Elle est plus préoccupante que prévu. Si elle est grave, elle n'est en rien irrémédiable. Sous l'impulsion de M. le Maire et de son adjoint aux finances, une nouvelle méthode et de nouvelles orientations traduisent une inflexion nette dans la conduite de notre

collectivité. Si nous sommes conscients des difficultés, nous sommes aussi déterminés et optimistes pour l'avenir. Notre commune dispose désormais d'un capitaine et d'un cap solides. Il nous appartient, ensemble, de tenir la barre sur la durée et avec constance, dans un esprit de responsabilité vis-à-vis des Raincéens. L'ensemble des partenaires que nous avons rencontrés ces derniers temps nous l'ont rappelé : il est urgent de repartir sur des bases solides et saines. C'est la voie que nous allons emprunter dans les prochaines semaines.

En tant que président de la majorité municipale, je suis également garant des relations avec les élus de l'opposition. J'ai commencé à le faire cette semaine en contactant certains d'entre vous. Certains m'ont répondu, d'autres pas encore. Je ne me découragerai pas et persévérerai, car je suis convaincu que nous aurons besoin de tous dans les six, voire les sept prochaines années. Enfin, nous souhaitons conclure en adressant nos sincères remerciements à M. le Maire pour la confiance qu'il a accordée à l'ensemble de ses colistiers qu'ils soient aujourd'hui élus ou non élus. Vous pourrez compter, M. le Maire, sur notre volonté sans faille pour mener à bien le projet que les Raincéens ont adopté dans une large majorité. »

M. le Maire : « Je vous remercie, Xavier, pour ce propos sincère et pour ces remerciements que j'ai déjà exprimés, mais que je partage avec toi, avec l'ensemble de la majorité, et j'en suis certain, avec l'opposition, à l'égard de l'administration qui a accompli, une fois de plus, un travail très complexe en un temps record. Je peux vous assurer que si vous avez pu voir les lumières de l'Hôtel de Ville allumées parfois jusqu'à 23 heures, ce n'est pas sans raison. Ils n'ont pas compté leurs heures. Je les remercie encore une fois très chaleureusement. M. Salle. »

M. Pierre Marie Salle : « Merci, M. le Maire. Je ne suis pas comptable de la gestion passée ni de celle à venir. J'espère donc avoir un regard objectif et je souhaite formuler plusieurs remarques sur ce qui a été exposé par les uns et les autres.

La première remarque concerne la distinction entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. À mon sens, les retards de mandatement en investissement sont beaucoup moins graves que ceux en fonctionnement, car il s'agit essentiellement de décalages qu'il faut rattacher aux exercices. J'observe également que la ville rémunère un percepteur DGFIP, et il n'y a pas si longtemps, il a exprimé, comme cela a été lu par l'ancien maire, sa satisfaction quant au fonctionnement de la ville. Si de graves problèmes de fonctionnement ont réellement existé, il serait pertinent de faire venir ce percepteur, qui a probablement des comptes à rendre à ce sujet. Ah, il a changé ? Une autre personne, la sous-préfète, doit rendre des comptes dans le cadre du contrôle de légalité. Je rappelle que les finances de la ville ne sont pas celles d'une entreprise privée. On ne peut dépenser que ce qui est budgété. Des contrôles sont normalement effectués à de nombreux niveaux. Si des dysfonctionnements ont eu lieu, il convient également d'examiner le rôle de l'administration. C'est une remarque préalable. Deuxièmement, concernant le fonctionnement, s'il existe effectivement des retards de mandatement, j'observe aussi des anomalies dans les dépenses. Certaines ont été effectuées sur 16 mois, en 2025, si je comprends bien ce que vous indiquez. Je m'étonne que le contrôle n'ait rien signalé à ce sujet. Ce qui est très important pour déterminer ce que nous devons faire, c'est de disposer d'un compte administratif, ou compte unique, je crois, compte de finance unique, parfaitement juste. Dans le document que vous nous avez donné, vous indiquez qu'il y en a un qui sera voté, mais qu'il y en aura un autre, plus réel, après. Je sais que le vote ne se fera pas aujourd'hui, nous allons voter le CA très prochainement, mais il faudrait que nous disposions d'une base totalement solide pour pouvoir en discuter.

Enfin, ce que vous évoquez et ce qui se produit ne m'étonnent pas. D'une certaine manière, cela devrait même m'étonner moins que vous, puisque je rappelle qu'il y a un an, lorsque M. l'ancien Maire a proposé une légère baisse des impôts, j'avais exprimé mon désaccord, estimant que nous n'avions plus de marge. Il me semble que certains membres de l'opposition, dont je ne citerai pas les noms, avaient évoqué une cagnotte. Il ne faut pas confondre la trésorerie, le stock et le flux. Le problème urgent à examiner dans les finances de la ville concerne le flux. Ce que l'on constate dans vos comptes, c'est que la ville a actuellement des difficultés à équilibrer les recettes de fonctionnement avec les dépenses de fonctionnement. Cette situation s'est dégradée progressivement au cours des années précédentes. Je

l'avais signalé lors du précédent budget. Ce phénomène se poursuit jusqu'à devenir négatif, ce qui est interdit, puisque les dépenses de fonctionnement ne peuvent être équilibrées que par l'impôt.

Sur tout cela, je suis d'accord. Cependant, ce qui manque dans votre rapport, puisque nous ne discutons pas du budget, mais des orientations, ce sont les pistes envisagées pour réaliser des économies en fonctionnement. Concernant l'investissement, je vais en parler très brièvement, nous avons le centre culturel. Nous avons été les premiers à signaler les importants dépassements de coûts et le fait que cela allait coûter très cher. Il est urgent de connaître précisément le montant final, en minimisant effectivement les coûts. Cela m'amène également à évoquer Valère Lefebvre et l'Ermitage, en précisant que les sommes récupérées sur Valère Lefebvre ne pourront pas être utilisées pour combler d'éventuels déficits, car elles font partie du legs. Cela pourrait conduire à repenser une négociation avec l'hôpital. En matière d'investissement, la solution sera, comme vous l'avez indiqué, de penser à réaliser un certain nombre d'opérations sur le patrimoine de la ville. Ce constat s'impose, car la section de fonctionnement n'est déjà pas capable d'absorber les intérêts, et elle le sera encore moins pour le capital. Il est donc urgent de désendetter la ville. À ce propos, j'observe que nous disposons de taux fixes qui ne sont pas très élevés, ce qui signifie que les indemnités de remboursement anticipé ne devraient pas être très importantes. J'utilise d'ailleurs mon expérience passée de banquier pour souligner que les intérêts moratoires sont dus, mais très rarement payés. Si les entreprises réclament trop d'intérêts moratoires, elles pourraient être écartées lors d'un prochain appel d'offres. Cette pratique est courante. Fin de la parenthèse.

Sur la section de fonctionnement, c'est pour cette raison que je m'étais permis une remarque, peut-être malvenue, lors du premier Conseil municipal, concernant l'indemnité des élus : il est urgentissime de trouver des pistes d'économie. Il faudra peut-être examiner les subventions versées aux associations. Je pense qu'il faudra tout analyser, en sachant que je n'étais pas opposé à l'externalisation. Je considérais simplement qu'elle devait être contrôlée, ce qui n'a probablement pas été suffisamment le cas. La réinternalisation ne permettra pas de réaliser des économies, et l'on n'en a que pour son argent. Je rappelle que si nous embauchons des fonctionnaires, cela représente une charge pour 90 ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la pension de réversion de la veuve. Il faut quand même penser à cela. Un domaine où j'ai effectivement trouvé que l'externalisation était très dangereuse concerne les finances. J'observe qu'il est encore plus risqué qu'il y a un mois, lors d'un appel d'offres, un autre prestataire ait été choisi, différent de celui qui travaillait auparavant. Cela pose un problème de continuité. Nous avons cumulé les risques à cet égard. Je pense qu'il est urgent de disposer d'une personne de costaud pour les finances. Pour le reste, je vous invite à réinternaliser avec une main qui tremble. J'ai formulé plusieurs remarques et j'attendais, dans le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.), que l'on me donne quelques marges d'économie sur le fonctionnement, en sachant que cela ne sera pas facile. »

M. le Maire : « Merci, M. Salle. Avant que je prenne la parole et que nous puissions acter qu'un débat a eu lieu, je crois que l'adjoint aux finances souhaitait ajouter quelque chose. »

M. Nicolas Cuadrado : « Je souhaite répondre à Pierre-Marie. Effectivement, un certain nombre d'éléments que tu évoques sont tout à fait avérés. Il nous faut une capacité d'autofinancement. Nous sommes en train de la perdre, car elle s'est dégradée en raison d'emprunts contractés et d'un certain nombre de prestations externalisées dont les coûts ont également explosé et n'ont pas été contrôlés. C'est là aussi le problème. Lorsque les coûts explosent, il faut se poser la question du pourquoi, renégocier et échanger. C'est tout le travail initié par la direction générale depuis plusieurs semaines, auquel nous participons et contribuons quotidiennement. Nous allons donc réinternaliser certains services, car cela génère des économies sur certains services. Lorsque je constate que les affaires scolaires et la jeunesse coûtent au minimum 2,5 millions d'euros par an pour une commune de 14 700 habitants, je défie quiconque de trouver un tel montant dans d'autres communes. Cela n'existe pas, Pierre-Marie. Je travaille dans d'autres collectivités locales et je peux souffrir de la comparaison. 2,5 millions d'euros, ce n'est pas possible.

Par ailleurs, dépenser 15 000 euros pour un événement réunissant 100 personnes n'est pas acceptable. Les événements pour les copains sont terminés. Dorénavant, les événements seront destinés à

l'ensemble des Raincéens. Nous ne payons pas une prestation 15 000 euros pour dix personnes afin de nous faire plaisir. Ce n'est pas ainsi que cela doit fonctionner.

Concernant les prestations externalisées, nous allons exercer un contrôle rigoureux. Cette demande avait été formulée par mon collègue David Pereira sous l'ancienne mandature. Nous allons la mettre en œuvre. Nous n'aurons pas la main qui tremble, car nous allons rétablir la compétence, l'expérience et le contrôle. C'est ainsi que nous allons fonctionner. Changement de méthode, changement de gouvernance et transparence. Tous les éléments seront publics, contrairement à ce qui se faisait auparavant. »

M. le Maire : *« Merci beaucoup. Beaucoup de choses ont été dites suite aux différentes observations. Je vais conclure, il n'y aura plus de prise de parole. Chacun a pu s'exprimer. J'ai relevé un certain nombre d'interrogations. Les attaques seront mises de côté. La campagne est terminée, même si certains ont du mal à le comprendre.*

Pierre-Marie, tu as été un peu moins incisif, mais ta voisine nous disait : « La situation n'était pas connue pendant la campagne, etc. » J'ai envie de vous dire, Mme Raoult, que vous avez quelqu'un à côté de vous, Jean-Michel Genestier, qui aurait pu vous informer de la situation. D'ailleurs, je pensais que vous aviez obtenu, Pierre-Marie et Corinne, des garanties concernant la gestion passée. Force est de constater que ces garanties, si ce sont celles qui ont été présentées par le cabinet d'audit indépendant dans le R.O.B., cela en dit long sur la manière dont vous souhaitiez gérer la ville.

Très bien, nous noterons au procès-verbal que M. Salle a demandé des garanties sur la gestion future, ce qui n'a pas eu lieu puisque les Raincéens ont fait un choix, et un choix fort.

Concernant les promesses non tenues que nous n'allons pas tenir, Mme Raoult, je crois que nous sommes, sans nous lancer de fleurs, assez ingénieux autour de cette table pour faire mieux avec moins. La facilité de dire « il n'y a plus d'argent, on ne fait rien » n'a pas été notre position, ce n'était pas le propos de l'adjoint aux finances. Je vous le dis, le programme, rien que le programme, contrairement à ce que certains tracts ont pu laisser entendre, sera strictement respecté. Il nous paraissait important, comme je le disais lorsque j'étais dans l'opposition, et je n'ai aucune raison de ne pas le répéter aujourd'hui que nous sommes aux responsabilités, de toujours rappeler que pour savoir ce que l'on veut faire, il faut savoir d'où l'on part.

C'est ainsi que nous en arrivons à votre gestion, M. Genestier. La campagne est terminée, bien sûr, je ne souhaite pas refaire le match, mais les Raincéens doivent savoir que c'est leur argent, leurs impôts, qui sont en jeu. Je crois que s'ils sont nombreux aujourd'hui dans le public, c'est qu'ils ont besoin d'explications. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous allons en fournir. M. l'adjoint aux finances l'a rappelé, quelques petites vidéos ont déjà été diffusées. J'ai d'ailleurs été remercié par un certain nombre d'entre vous, une grande majorité, et je remercie le public, qu'il soit en ligne ou présent, pour la petite vidéo immersive réalisée au pôle culturel. Je vais y revenir, car la date de septembre 2026 nous semblait quelque peu hasardeuse lors de la visite, ce que les Raincéens ont bien constaté. Vous avez évoqué le cabinet d'audit et le cabinet d'avocats indépendants, que vous avez effectivement signés pour recruter, mais c'est sur la proposition et l'insistance de la direction générale, que je remercie, car vous n'étiez pas favorable à cet audit. Je vous comprends, quand on voit le rapport.

Vous parlez de continuité, vous dites : « Moi, en 2014, quand j'ai pris mes fonctions, j'ai fait ceci, j'ai fait cela. » Revenons cependant à 2014, un instant. En 2014, lors de votre arrivée, vous disposiez de 360 agents communaux. À ce jour, je compte 120 agents, et en réalité 90, car 30 agents sont des professeurs du conservatoire, exerçant des fonctions totalement différentes. Il est donc très compliqué d'assurer une continuité entre les agents communaux et les services de la trésorerie. D'ailleurs, la sous-préfète et le préfet, que je rencontre régulièrement, car la commune de Raincy est dans le viseur, me disent : « M. le Maire, dites-nous que vous allez recruter ». Nous allons effectivement recruter, car il n'existe aucun lien entre l'administration fiscale et la mairie. La plupart des cadres qui m'accompagnent, et encore une fois je les remercie, sont arrivés il y a quelques semaines, en raison du turnover important que nous dénoncions auparavant. Je tiens à souligner que cette situation ne se reproduira pas. Je souhaite une continuité, car pour conduire un projet municipal cohérent et garantir l'application des politiques publiques, il faut une administration solide et pérenne, ce qui n'était pas le